



Collectif pour un Québec sans pauvreté

165 de Carillon, local 309, Québec (Québec), G1K 9E9
Téléphone: (418) 525-0040 Télécopieur: (418) 525-0740
Courrier électronique: collectif@pauvrete.qc.ca

www.pauvrete.qc.ca

Communiqué de presse Pour diffusion immédiate

Réaction au bilan de la 2^{ème} année du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale Un panier à remplir

QUÉBEC, le 13 décembre 2006 – La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, a aujourd'hui quatre ans. Votée à l'unanimité par l'Assemblée nationale, elle est respectée de façon très incomplète et parfois même violée. Le Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, qui devrait la mettre en œuvre, ignore ou bafoue certains des buts qu'elle a fixés. Pour le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (M.E.S.S.), il suffit de se conformer au Plan d'action. À la suite de la présentation par la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, cet automne, du bilan de la deuxième année du Plan d'action, le Collectif pour un Québec sans pauvreté tient à présenter sa propre analyse des actions gouvernementales. L'analyse complète ainsi que sa version brève sont disponibles sur le site web du Collectif.

Une petite délégation est allée illustrer devant l'Assemblée nationale, par une action symbolique, les manquements graves dans l'action gouvernementale en ce qui concerne la lutte à la pauvreté. Un panier de Noël a été remis au gouvernement. Alors que des mesures urgentes attendent toujours une réponse favorable, les ministres concernés ont reçu un objet représentant l'action gouvernementale réclamée par le Collectif et qu'aucune guignolée ne saurait remplacer :

- Faire de la lutte à la pauvreté une priorité;
- Une clause d'indexation annuelle complète;
- Un barème plancher qui couvre les besoins essentiels et qui ne peut être coupé;
- L'exemption totale de la pension alimentaire reçue pour les enfants du revenu considéré pour le calcul des prestations et de l'aide financière aux étudiantEs;
- La gratuité des médicaments prescrits pour toutes les personnes ayant un revenu annuel inférieur à 12 000\$;
- Un salaire minimum qui permette à une personne seule, travaillant à temps plein, de sortir de la pauvreté;
- L'abolition de la clause Tanguy;
- Un programme de développement des H.L.M.;
- La réduction des écarts entre riches et pauvres.

Le Collectif demande également l'abolition des distinctions de traitement faites entre les personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi et celles jugées sans contraintes sévères.

Les personnes en situation de pauvreté tentent toujours de monter dans un escalier roulant qui roule vers le bas. L'action gouvernementale de ces deux dernières années est venue ralentir la vitesse des escaliers pour les familles et les personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi mais elle en a accéléré la vitesse pour les personnes seules jugées sans contraintes sévères.

Dans ces conditions, le Collectif craint de plus en plus qu'on n'atteigne pas la cible, fixée par la Loi, de faire du Québec, d'ici 2013, l'une des nations industrialisées comptant le moins de personnes en situation de pauvreté.

Une loi qui n'est pas respectée

Trois des cinq buts fixés par la Loi sont complètement ignorés ou bafoués. À aucun moment, dans le bilan de la deuxième année, n'est mentionné l'objectif de réduire les inégalités sauf les inégalités de santé. Au contraire les décisions



gouvernementales contribuent à appauvrir certaines personnes parmi les plus pauvres par les demi-indexations (indexation à la moitié du taux d'inflation) des prestations des personnes jugées sans contraintes sévères à l'emploi et par une augmentation du salaire minimum insuffisante pour couvrir l'augmentation du coût de la vie; inversement, d'autres décisions profitent aux riches qui s'accaparent plus que leur part de la nouvelle richesse. Il n'y a rien pour favoriser la participation citoyenne des personnes en situation de pauvreté qui sont pourtant reconnues par la Loi comme étant les premières à agir pour transformer leur situation et celle des leurs. Les préjugés et la discrimination sont renforcés par l'action gouvernementale, entre autres par la création de catégories, alors que le gouvernement devrait pourtant promouvoir le respect et la dignité des personnes.

Par ailleurs, deux actions gouvernementales méritent d'être soulignées parce qu'elles améliorent sensiblement les conditions de vie des familles et des personnes et répondent à nos demandes urgentes. Ce sont le Soutien aux enfants et l'investissement dans le logement social. La première vient apporter aux familles avec enfants un revenu supplémentaire sans condition, qui est fonction du revenu des parents et donc contribue à réduire les inégalités. La seconde ajoute aux 10 000 logements sociaux, promis par le gouvernement précédent, 10 000 logements sociaux supplémentaires.

- 30 -

Renseignements : Solène Tanguay, responsable des communications.

Collectif pour un Québec sans pauvreté.

Cellulaire : 418-254-7238. Courriel : communications@pauvrete.qc.ca. Site Internet : www.pauvrete.qc.ca

